Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 5 octobre 2022

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)	Présent·e	Représenté·e par
Rachel **CERDAN**	X	
Benoite **de SAPORTA**	X	
Guilhem **DESBROSSES**		
Mathilde **DUFAY**	X	
Thierry **GUILLET**	X	
Souhila **KACI**		Christian **RETORÉ**
Philippe **MÜNCH**	X	
Florence **PERRIN**		
Christian **RETORÉ**	X	
Arnaud **VIRAZEL**		Benoite **de SAPORTA**

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)	Présent·e	Représenté·e par
Anne-Muriel **ARIGON**	X	
Emilien **AZEMA**		Anne-Muriel **ARIGON**
Sèverine **BERARD**	X	
Patrick **CANADAS**	X	
Sonia **CANTEL**	X	
Nelly **GODEFROY**	X	
Christine **LEREDDE**	X	
Stéphanie **ROUALDES**		Nelly **GODEFROY**
Constantin **VERNICOS**	X	
Coralie **WEIGEL**	X	

Collège C : Usagers (8)	Présent·e	Représenté·e par
Amal **QOBAA**	X	
Sarah Mélina **PARENT** (suppléante)		
Tiago **CAMACHO-HENRIQUES**	X	
Dylan **LAPE** (suppléant)		
Laure **NANNINI**		Tiago **CAMACHO-HENRIQUES**
Chloé **SEGUI** (suppléante)		
Lucas **DEMEULEMEESTER**		Julien **ROCHE**
Nathan **RAYNAUD** (suppléant)		
Morgane **PINATEL**		
Leïla **LANGBOUR** (suppléant)		
Julien **ROCHE**	X	
Baptiste **RODRIGUEZ** (suppléant)		
Chaïmâa **BELHAOUARI**		
Margot **BONELLO** (suppléante)		
Timothée **LABAU**		
Thomas **TESQUIÉ**		

Collège D : Personnels IATSS (4)	Présent·e	Représenté·e par
Karine **ENDRES**	X	
Corinne **FERNANDEZ**		
Nabil **KOUADRI**		
Thierry **VINDOLET**	X	

Personnalités extérieures (4)	Présent·e	Représenté·e par
Claire **GATECEL** (Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)		
Karine **WISNIEWSKI** (Conseil Départemental de l'Hérault)	X	
Jacques **DIETRICH** (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)		
Éric **JALLAS** (Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)		
Max **LEVITA** (Montpellier Agglomération)		Karine **WISNIEWSKI**

Personnalités extérieures à titre personnel (3)	Présent·e	Représenté·e par
Arnault **IOUALALEN**		Martine **LUMBRERAS**
Florence **LAZARD**		
Martine **LUMBRERAS**	X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Vice-Présidente Etudiante
Amal **QOBAA**

- Directeurs·trices adjoints·tes
Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (Etudes)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

- Directeurs·trices Département d'enseignement
Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Davide **DELAHAYE** (Informatique)
Sébastien **CLEMENT** dir adj (Chimie)
Marie **FORET** (Physique)
Yann **LEREDDE** (TEE)
Aranud **MARTIN** (BE)
Philippe **MÜNCH** (IRES)

- Directeurs·trices Administratifs·ves
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

- Chefs de service/pôle
Béatrice **BOYER** (Communication)
Aline CLUZEL (Accueil, Diplôme et Archives)
Patrick **DIEZ** (Contrôleur de gestion)
Michèle **LEVEQUE** (OFSI)
Stéphanie **PUJAR** (Missions Transverses)
Jean-Paul **REBOUL** (Examens)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le mercredi 5 octobre 2022, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 28 septembre 2022, se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

M. MARIN salue l'assemblée, ouvre la séance à 9 heures et annonce l'ordre du jour initial :

1 - Actualités,

2 - Validation du Relevé de Conclusions du Conseil d'UFR Sciences,

3 - Discussion sur les Chaires de Professeur Junior,

4 - Enjeux énergétiques,

5 - Présentation et vote du Master Erasmus Mundus MAD4CANCER,

6 - Présentation et vote de conventions,

7 - Présentation du bilan résultats LAS,

8 - Questions diverses.

M. MARIN démarre ce Conseil par une information concernant des points relatifs aux actualités.

1 Mot du Directeur - Actualités

a- Campagne d'emploi Enseignants-Chercheurs

M. MARIN informe que les 15 postes demandés par la FdS ont été acceptés et validés sans aucun problème - sur un total de 41 postes accordés à l'ensemble des composantes - par le CAC du 2 octobre dernier.

Concernant le rehaussement des IUF, **M. MARIN** indique que, pour 2023, il n'est pas question de revenir sur ce principe de rehaussement, puisque les personnes ont déjà candidaté et constitué leur dossier. Par contre pour 2024, le Président a annoncé une pause concernant ce dispositif car il souhaite constater de quelle façon il s'articule avec celui du repyramidage.

b- Etudiants sans master

M. MARIN indique que le vendredi 30 septembre dernier, le Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier (SCUM), dont des membres sont élus en CFVU, s'est déplacé sur le Campus Triolet, pour une revendication concernant la problématique des étudiants licenciés FdS ayant effectué, auprès du Rectorat, une saisine n'ayant pas abouti (la FdS avait informé le Rectorat que les capacités d'accueil étaient atteintes pour l'ensemble de ses parcours de master).

M. MARIN indique que les membres du SCUM l'ont interpelé en lui transmettant une liste de candidats ayant obtenu une L3 à la FdS et n'ayant pas été acceptés en master. Il leur a spécifié qu'il étudierait cette liste avec humanité et bienveillance et qu'il ferait en sorte de recruter ces étudiants dans des masters dispensés à la FdS.

M. MARIN explique que, dans un second temps, cette même organisation syndicale a envahi le CAC, le 3 octobre 2022, pour interpeller les instances de gouvernance au sujet des 12 dossiers refusés sur l'ensemble des composantes de l'UM, y compris ceux relevant de la Faculté des Sciences. Le SCUM a alors demandé à être reçu par les directions de la Faculté de Droit et de Sciences politique et de MOMA, la FdS les ayant déjà reçus.

M. MARIN constate que la problématique de ces étudiants sans master est un réel souci, le gouvernement oppose un flou total à l'antagonisme que représente réglementairement le droit à la poursuite d'études et le manque de moyens permettant d'accorder la possibilité de l'exercice de ce droit à tous les étudiants licenciés.

M. MARIN se demande quoi faire de ces étudiants qui sont en attente de réponse, et dont les dossiers sont pédagogiquement faibles. Il pense qu'il faudrait, peut-être, se montrer plus strict sur la délivrance de la licence et continuer de procéder, de façon plus significative, à de l'orientation active.

M. MARIN explique que **Mme GOUJON** a étudié individuellement toutes les candidatures et qu'elle s'est rapprochée des départements d'enseignement pour envisager ce qu'il était possible de faire. Il comprend le refus des équipes pédagogiques pour certains cas (multiples redoublements, niveau faible, etc.). Il sait que les équipes sont de bonne foi mais s'il reste de la place, il faut pouvoir accueillir ces étudiants.

M. MARIN note que la FdS devra évaluer comment sa politique va s'imbriquer avec la nouvelle plateforme TrouverMonMaster (TMM) mise en place au niveau national.

M. MARIN insiste, la direction de la Faculté étudie les dossiers, reçoit les étudiants et sollicite les équipes autant qu'elle le peut.

M. LEREDDE, responsable en L1, indique recevoir également une forte pression de la part d'étudiants qui souhaitent s'inscrire à la Fds en 1ère année. Il regrette que certaines composantes refusent de rencontrer des jeunes en difficulté et il est fier d'appartenir à la FdS qui ne pratique pas cette politique de refus. Il remercie à la fois la direction de la Faculté des Sciences qui écoute et reçoit les étudiants, et à la fois les services concernés pour le travail effectué.

M. RETORE est favorable à l'accueil de tous les étudiants, mais il reconnait qu'il a été parfois obligé d'aller chercher une chaise dans la salle d'à côté pour que tous puissent être installés et suivre son cours.

Pour **M. VERNICOS**, interrompre un cours pour aller chercher une chaise dans la salle à coté est gênant. Il rappelle que les salles répondent à des capacités d'accueil et, de ce fait, elles comptent autant de chaises que de personnes pouvant être accueillies. Il précise que, dans ce cas, la salle est en surcapacité et pour des questions de sécurité, cela n'est pas autorisé.

Mme CERDAN s'interroge sur TMM « a-t-on des nouvelles concernant cette nouvelle application ? ».

M. MARIN lui répond ne pas encore disposer d'information officielle à ce sujet.

c- *Questions diverses*

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses auxquelles il répondra en fin de séance, comme le prévoit l'ordre du jour, s'il possède bien entendu les éléments de réponse.

M. VERNICOS se rappelle que l'établissement avait évoqué la mise en place de distributeurs de protections périodiques. Il demande où en est cette action.

p.3

M. MARIN précise que cette démarche est initiée par la Direction de la Vie du Campus et il donne la parole à **Mme QOBAA**, Vice-Présidente Etudiants de l'UM.

Mme QOBBAA explique que dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, et en parallèle des mesures gouvernementales concernant la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques pour les étudiantes, l'UM a proposé et subventionné le dispositif RelaX. Elle ajoute que ce dispositif consiste à déposer dans les sanitaires des sacoches dans lesquelles tout le monde peut faire un don de protections hygiéniques dans leur emballage d'origine. Elle précise que, via une subvention, l'Etablissement a rempli ces sacoches lors de leur mise en service, et que les étudiantes peuvent également se rendre au service de la Médecine Préventive pour récupérer des protections hygiéniques.

M. MARIN remercie **Mme QOBAA** pour sa forte implication auprès des étudiantes et des étudiants. Il rappelle qu'en plus de son mandat de Vice-Présidente étudiants **Mme QOBAA** est également élue représentante des étudiants au sein du Conseil de la Faculté des Sciences.

En l'absence de nouvelle question, **M. MARIN** propose de passer au point suivant.

2 Validation du Relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 17 mai 2022

Avant de procéder au vote du relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 17 mai 2022, **M. MARIN** demande à l'assemblée si la nature des débats retranscrits lui semble suffisamment claire et si elle a des précisions, ou des corrections à apporter.

M. LEREDDE rappelle qu'il existe un règlement de fonctionnement à la Faculté des Sciences, notamment concernant la mise à disposition des documents présentés en Conseil, qui doivent être mis à la disposition de l'assemblée 8 jours avant la séance. Il regrette que la majorité des documents présentés ce jour aient été mis à disposition, en-deçà de ce délai.

M. MARIN reconnait qu'il s'agit d'un point d'amélioration indéniable. Il précise qu'il n'y a de sa part aucune volonté de rétention d'information, mais que les documents lui parviennent souvent très tardivement.

M. CANADAS lui suggère d'imposer des délais, et de spécifier aux personnes concernées que si les documents ne lui sont pas remis en temps et en heure, le point ne passera pas en Conseil.

M. MARIN entend les remarques et ajoute qu'il fait au mieux.

Au vu du débat qu'il en suit, **M. MARIN** propose de reporter le vote du relevé de conclusions du Conseil d'UFR du 17 mai 2022, qui n'a pas été mis à disposition de l'assemblée dans le délai de 8 jours avant la séance.

3 Discussion sur les Chaires de Professeur Junior

M. MARIN explique que beaucoup de discussions ont eu lieu concernant les Chaires de Professeur Junior (CPJ). Il rappelle qu'en 2021, 6 chaires ont été octroyées : 2 l'ont été à l'UM (1 à la FdS/LIRMM, 1 à Polytech/LMGC) et 4 autres dans les organismes de recherche IRD, INRIA, INSERM et INRAE.

Concernant la compagne 2022 et celle en cours, **M. MARIN** indique que 4 CPJ, ont été attribuées par le MESRI, sur les 12 demandées par l'UM, dont 3 au département BE et labos associés.

M. MARIN explique que les Directeurs de Pôles et des UFR, Ecoles et Instituts (UEI) ont été réunis par la Présidence, à qui le MESRI a demandé de faire remonter une note stratégique et l'expression des besoins pour le 31 octobre 2022. Il leur a été spécifié qu'ils pourraient bénéficier d'une dotation de 4 CPJ par an, sur ces 3 années. 12 CPJ vont donc être possible pour l'UM qui va devoir décider de ses priorités.

M. MARIN indique que lors de discussions il a été indiqué le souhait de l'UM de privilégier et de renforcer les lieux où existe un rayonnement recherche important, pour faciliter le rapprochement entre les internationaux recherche et l'UM.

M. MARIN précise qu'à la direction de l'UM les avis divergent sur la stratégie de la politique scientifique à adopter. Déployer les CPJ dans le domaine « nourrir/soigner/protéger » ou dans les projets IDIL ?

M. MARIN oppose son refus à cette dernière possibilité. Les CPJ doivent servir là où des difficultés et des pénuries sont constatées dans les moyens en enseignement : c'est le seul moyen de récupérer des postes frais pour pallier les déficits existants.

M. MARIN ajoute que si c'est le seul moyen d'obtenir des postes, il ne faut pas se priver des CPJ, mais la Faculté des Sciences ne soutiendra pas les CPJ si l'enseignement n'est pas au cœur de l'affiche. Il rajoute que la FdS priorisera les endroits où elle présente des déficits importants d'enseignants tels qu'en Biologie Santé, Informatique et BE. S'il y a une appétence qui fait sens dans un département, il ne bloquera pas la demande mais, il insiste, il favorisera les lieux où les enseignements sont en déficit.

M. MARIN fait part des discussions qu'il a menées avec les différentes communautés à ce sujet et auxquelles il a indiqué ses arguments.

M. MARIN indique à l'auditoire lui avoir transmis toutes les informations actuellement en sa possession sur ce dispositif.

M. RETORE fait part de son inquiétude vis-à-vis de ce dispositif, qui pourrait créer de mauvaises ambiances de travail, et il cite le cas d'une jeune enseignante chercheuse qui avait bénéficié d'une chaire d'excellence et qui en a souffert. Pour cela, **M. RETORE** informe s'opposer aux CPJ.

M. LEREDDE a le même retour que **M. RETORE**. Il explique qu'au département TEE il y a eu un recrutement d'une chaire d'excellence. L'enseignante chercheuse concernée a été marginalisée et s'est retrouvée en difficulté dès son début de carrière.

M. GUILLET rappelle que le refus du dispositif des CPJ était un élément fort de sa profession de foi. Pour lui, envisager que l'on va mettre une croix spécifique sur le profil enseignant est faux.

M. MARIN pense que cela est possible, notamment pour le département BE. Il ajoute que **M. GUILLET** n'appréhende pas les choses au même niveau ; lui-même a voté contre ce dispositif mais en étant à la tête d'une UFR telle que la Faculté des Sciences, il se doit de lui apporter les moyens dont elle a besoin.

Mme DUFAY explique se positionner également contre ce dispositif, mais elle a dû, elle aussi, l'utiliser. Elle espère tout de même qu'il disparaitra bientôt. Elle explique que les recrutements sont en cours et qu'il existe un focus sur l'enseignement, car il est demandé aux personnes d'intervenir en enseignement et particulièrement en L1.

Mme DUFAY indique que dans sa discipline il y a des profils de personnes qui effectuent plusieurs post docs pour ensuite solliciter des postes de MCF : « les gros enjeux sont sur qui va postuler ». A ce titre, elle appelle à la prudence.

M. LEREDDE alerte sur ces postes et ajoute que tant qu'il sera Directeur de département il fera en sorte de les refuser, et il invite les conseillers à dire non aux CPJ. Il propose que le Conseil rédige une motion de censure sur ce point.

M. MARIN comprend les propos de **M. LEREDDE** et il le rassure en lui expliquant qu'il n'est pas question d'imposer ce dispositif aux départements, même s'il subit des pressions de la part de directeurs d'UMR. Par ailleurs, il rappelle à **M. LEREDDE** que le département TEE n'est pas une priorité pour des CPJ.

4 Enjeux énergétiques

M. MARIN évoque le gros problème rencontré par l'établissement dans le contexte actuel de l'augmentation du prix de l'énergie. Il explique que pour l'année 2022/2023 le surcoût total UM (chauffage et électricité) serait d'environ 10 millions d'euros. La dépense globale passerait de 7,5 Millions à 17,5 millions d'euros.

M. MARIN précise qu'actuellement le coût du chauffage représente une dépense de 2,3 millions d'euros ; celle-ci passerait à 4 millions d'euros, soit une augmentation de 1,7 million d'euros. Quant au budget dédié à l'électricité, il augmenterait de 8,5 millions d'euros. Il note que le surcoût concerne surtout l'électricité, car le Campus Triolet est chauffé avec une chaudière à pellets ; d'autres bâtiments sont raccordés à un réseau de chaleur.

M. MARIN informe que l'Etablissement a sollicité une aide financière compensatoire auprès du Ministère, car il ne souhaite pas puiser dans son fond de roulement. Il ajoute qu'une demande, expliquant et développant la stratégie énergétique mise en place par l'établissement pour faire face à ces problèmes de surcoût, est à faire remonter auprès de la DGESIP pour le 31 octobre 2022.

M. MARIN annonce les mesures déjà prises par l'UM :

- rénovation énergétique des établissements depuis quelques années,

- amélioration des équipements (ampoule LED, détecteur de présence, etc.)

- raccordements à des réseaux Eco-labélisés (utilisation d'une chaudière à pellets pour le campus, etc.).

M. MARIN ajoute qu'il faut se renseigner sur ce que va vouloir initier l'UM ; et surtout sur ce que peut faire la Faculté des Sciences à son niveau.

M. GUILLET alerte sur les conditions de travail qui risquent d'être impactées, notamment par les coupures de chauffage et/ou d'électricité.

M. MARIN répond que, pour le moment, la Présidence ne souhaite pas favoriser le télétravail ni renvoyer les étudiants chez eux, comme peut déjà le faire l'Université de Strasbourg.

M. MARIN informe sur les axes de mesure que souhaite prendre l'Etablissement :

- procéder à une campagne de sensibilisation très forte sur les éco-gestes auprès des usagers et personnels,

- continuer et accélérer les investissements dans l'amélioration des équipements : isolation des bâtiments et remplacement des luminaires par des LED (La FdS a prévu de remplacer, à ses frais, les luminaires du bâtiment 30),

- effectuer 2 expérimentations d'équipement de bâtiments en panneaux photovoltaïques (Faculté d'économie, notamment).

M. MARIN s'étonne que le site Triolet ne soit pas concerné par ce dernier point et il invite les conseillers à se rapprocher des instances pour se renseigner. Il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi le campus, qui dispose pourtant des surfaces de toit nécessaires, ne pourrait pas être équipé de ce dispositif.

M. MARIN signale que la FdS, contrairement à d'autres composantes, ne maitrise pas ses fluides ; ces charges sont gérées en central par l'Etablissement, mais apparaissent tout de même sur le budget annuel de la Faculté. **M. MARIN** s'est rapproché des composantes voisines.

M. MARIN ajoute que la Direction de l'Etablissement a procédé à des demandes de moyens supplémentaires auprès du MESR, et n'a reçu, à ce jour, aucun retour.

M. DIEZ a compris le message de **M. MARIN** et, en tant que contrôleur de gestion et qualité, il s'est déjà penché sur la question des charges retenues par le central, et notamment sur la méthode de calcul qui remonte à de nombreuses années. Il rappelle que la Faculté devrait moins consommer en fluide, notamment depuis la destruction du bâtiment 6.

M. DIEZ indique avoir demandé au Président, en CT, de présenter son plan avant de le soumettre à la Rectrice, au plus tard le 31 octobre prochain.

Pour **M. GUILLET**, 100% des étudiants titulaires d'un bac+2 devraient être formés aux Eco-gestes. Il pense qu'il faut rappeler l'importance de ce comportement en expliquant, non pas les raisons économiques, mais les raisons écologiques. Il ajoute qu'un collectif de collègues réfléchit déjà à ce qu'il est possible de faire en matière de transition écologique et qu'il en a déjà discuté avec **M. DESBROSSE**. Un gros travail est à effectuer, et il craint que **M. DESBROSSE** n'y arrive pas tout seul. Il propose, avec son équipe, de l'accompagner si nécessaire.

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, **M. GUILLET** ne comprend pas non plus pourquoi le Campus Triolet n'a pas le droit de participer à l'expérimentation, sachant que l'Université Paul Valéry en possède déjà sur grand nombre de ses bâtiments.

Mme. ARIGON pense qu'il est possible de faire quelque chose sur les machines qui sont allumées 24heures/24 et 7jours/7. Elle va se rapprocher de la DSIN pour tenter de trouver des solutions.

M. MARIN reconnait que la FdS aura besoin d'aide dans cette démarche et remercie **M. GUILLET** pour sa proposition.

M. ROCHE propose la création d'un groupe de travail auquel il pourrait participer.

M. MARIN répond qu'il va solliciter **M. DESBROSSE** à ce sujet.

M. LEREDDE rappelle qu'une Vice-Présidente aux enjeux environnementaux, **Mme CARCAILLET,** a été nommée à l'Université. Il serait intéressant de la consulter.

M. VINDOLET estime que la création d'un groupe de travail, s'associant aux missions de **Mme CARCAILLET,** est effectivement une très bonne idée.

Mme LEREDDE revient sur la problématique des bâtiments énergivores et se rappelle que, l'an dernier, dans son bureau qui se situe au bâtiment 22, il faisait 14 degrés en plein hiver. Elle donc dû apporter de chez elle un chauffage électrique, même si elle sait que c'est une « catastrophe », mais elle avait trop froid. Elle comprend que les personnels, en particulier les administratifs qui restent statiques dans leur bureau toute la journée, se chauffent avec des grille-pains. Elle pense que poser des joints aux fenêtres mal isolées seraient déjà une 1ère solution.

Mme DE SAPORTA confirme et ajoute que depuis que les fenêtres du bâtiment 9 ont été rénovées, il y a une réelle différence de température dans les locaux.

M. GUEVELLOU précise que le bâtiment 9 a bénéficié d'un plan de relance dont le montant total s'élevait à 4 millions d'euros. La FdS a participé à cette rénovation à hauteur de plusieurs milliers d'euros.

Mme WEIGEL alerte également l'assemblée concernant les gros chauffages en fonte qui chauffent les couloirs alors que les portes et les fenêtres sont ouvertes.

M. MÜNCH constate que la FdS est concernée par les flux d'un grand nombre de bâtiments sur le campus Triolet, mais il note que beaucoup sont partagés avec la recherche.

M. MARIN lui répond que les bâtiments où se situent une majorité de CNRS sont à la charge de l'UM, mais il reconnait qu'il y a une ambiguïté entre la recherche et la FdS.

Pour **M. GUILLET**, si la FdS souhaite disposer d'une vision budgétaire, il est possible de discuter entre directions, mais si on veut que des leviers d'actions opèrent, il faut aller vers les personnels et les étudiants. Il ajoute qu'il faudrait demander aux Directeurs de laboratoire de mettre un coup de mastic autour des fenêtres pour éviter les pertes de chaleur et isoler.

M. MARIN note les observations de l'auditoire et en l'absence de nouvelles remarques, il propose de passer au point suivant.

5 *Présentation et vote du Master Erasmus Mundus MAD4CANCER,*

Mme POUL, responsable du Master Erasmus Mundus MAD4CANCER présente la formation à l'auditoire (annexe 1).

Mme QOBAA note que sur les 100 étudiants inscrits à cette formation, seulement 60 étudiants perçoivent une bourse de 1 400 €. Elle se demande si les étudiants non boursiers pourront vivre convenablement au Canada.

p.8

Mme POUL lui répond qu'ils ne devraient pas y avoir de problème car les stages sont rémunérés ; cela devrait compenser le fait qu'ils ne reçoivent pas de bourse.

Mme QOBAA interroge **Mme POUL** sur le logement des étudiants.

Mme POUL lui explique qu'ils seront logés en cité universitaire.

Mme LUMBRERAS constate que les étudiants suivront des formations dans des pays différents chaque semestre. Elle s'inquiète sur les étudiants qui ne réussiront pas leurs examens du premier coup : « devront-il faire des allers-retours d'un pays à l'autre pour passer la 2ème session ? ».

Mme POUL espère que la formation accueillera de bons étudiants et qu'ils n'auront donc pas besoin d'aller en session de rattrapage. Cependant, si ce n'est pas le cas, les 2èmes sessions seront organisées dans le pays où se trouveront les étudiants.

M. MARIN se réjouit de voir de tels dispositifs mis en place « les choses vont dans le sens qu'il faut ». Il remercie **Mme POUL** pour le travail qu'elle porte à la fois pour les étudiants de la FdS et à la fois pour la science.

M. MARIN demande à l'assemblée si elle est assez informée sur cette formation.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** suggère au Conseil de procéder au vote concernant l'ouverture du master Erasmus Mundus MAD4CANCER à la Faculté des Sciences.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'ouverture du master Erasmus Mundus MAD4CANCER à la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 24
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'ouverture du master Erasmus Mundus MAD4CANCER à la Faculté des Sciences.

6 Présentation et vote de conventions

M. MARIN annonce à l'assemblée qu'elle est invitée à se prononcer sur 2 conventions, une de partenariat, et une d'accueil d'artiste au sein de la composante. Il précise qu'il terminera ce point par la présentation d'une convention de mécénat.

a- Convention de partenariat avec l'association Club Emploi Cadres

p.9

M. MARIN indique que pour la 2ème année consécutive l'association Club Emploi Cadres intervient au sein du module relatif à l'insertion professionnelle, organisé pour les étudiants inscrits en master 1 Bio-informatique. Il ajoute que le Club Emploi Cadres apportera son expertise dans ce module, qui compte 24 étudiants, durant 6 séances réparties sur 6 semaines en octobre et en novembre 2022. Il note que le coût s'élève à 810 € pour 54h d'intervention.

Mme BERARD précise que cette formation est dispensée via le SCUIO-IP aux étudiants de M2 qui ont demandé à ce que les étudiants de M1 puissent également en bénéficier. Elle fait part du très bon retour de la part des étudiants.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre l'association Club Emploi Cadres et de l'Université de Montpellier agissant au nom et pour compte de la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

b- Convention d'accueil d'artiste au sein de la Faculté des Sciences

M. MARIN explique que ce projet est né d'une rencontre entre **M. Stéphane CLOR**, artiste musicien et plasticien, et **M. Thomas HAUSBERGER**, enseignant-chercheur (Maître de Conférences HDR IMAG - Equipe de Didactique et Epistémologie des Mathématiques) à la Faculté des Sciences de Montpellier, autour du langage musical développé par **M. CLOR** et à la genèse des mathématiques comme langage dans les pratiques scientifiques.

M. MARIN ajoute que de cette rencontre est née l'envie de partager un projet de recherche/création commun autour de la thématique du langage musical contemporain au sein de l'Université, en impliquant la communauté universitaire (étudiantes, étudiants et personnels). Pour cela, **M. CLOR** travaillera avec l'association Dreieck Interferences. Cependant, il restera le seul responsable de son animation et de sa réalisation.

M. MARIN indique que cette convention a pour objet de fixer les conditions et modalités de l'accueil de **M. CLOR**. Par ailleurs, les interventions de l'artiste répondront aux objectifs pédagogiques de certains éléments des ressources des 7ème UE facultatives de culture générale de la Faculté des Sciences, sur une période de 12 mois à compter d'octobre.

M. MARIN explique que l'UM, via le service Art et Culture, prend à sa charge cette résidence d'artiste pour un montant de 5 000€, et la Faculté des Sciences finance une dizaine d'heures de vacation à l'artiste.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention d'accueil d'artiste au sein de la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

p.10

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

c- *Information – Convention de mécénat : entreprise CompCent*

M. MARIN rappelle qu'il s'agit d'une information ; le Conseil de la FdS ne se prononce pas sur ce genre de convention. Il ajoute que la procédure du mécénat est très encadrée par la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles : le don provenant d'une entreprise doit être voté uniquement par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier car il fait ensuite l'objet d'un reçu fiscal émis par l'agent comptable, permettant une déduction fiscale pour l'entreprise.

M. MARIN constate que l'équipe pédagogique du master Sciences du Bois est très active auprès des entreprises pour percevoir des financements pour les enseignements du LMD5. Il note que l'entreprise mécène, bien que spécialisée dans l'informatique, souhaite soutenir les enseignements du master Bois. Elle s'engage à verser un don de 10 000€ par an, pendant 4 ans. Cette somme devra être utilisée à des fins pédagogiques.

Ce mécénat est le 4ème soutenant cette formation.

7 *Présentation du bilan résultats LAS*

M. MARIN invite **M. LEMOIGNO**, Directeur adjoint en charge des Pratiques Pédagogique, à effectuer un point sur les résultats LAS.

M. LEMOIGNO explique ne pas disposer d'informations officielles pour le moment car des discussions sont actuellement en cours avec les collègues de santé concernant l'intérêt des LAS2 dans les L2 d'appui.

M. LEMOIGNO ajoute que le coût administratif est énorme car il est difficile de suivre les étudiants concernés, d'autant plus que le calendrier des MMOP impacte le calendrier de la composante ce qui peut créer des tensions.

M. MARIN remercie **M. LEMOIGNO** et les services qui l'accompagnent sur ce sujet. Il regrette que la FdS doive subir cette complexité.

8 *Questions Diverses*

M. MARIN rappelle que les questions diverses ont été évoquées en « actualités ».

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a de nouvelle remarques, ou questions.

L'assemblée répond négativement.

Avant de clôturer la séance, **M. MARIN** remercie l'assemblée pour sa présence et les débats de ce jour.

M. MARIN rappelle que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le **mercredi 9 novembre 2022, à 8h45, en Salle des Actes** du bâtiment 7.

p.11

M. MARIN clôt la séance à 12 heures 20.

Le Président de séance	**La secrétaire de séance**
Jean-Michel Marin	Sandra Gaucerand